

## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la **générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la **Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Limousin  
80 avenue Baudin  
87000 Limoges  
05 55 08 17 52  
[limousin@fondation-patrimoine.org](mailto:limousin@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    



### COMMUNE DE SAINT-BONNET-DE-BELLAC

12, Route Nationale  
87300 Saint-Bonnet-de-Bellac  
05 55 60 02 03  
[mairiesaintbonnetdebellac@gmail.com](mailto:mairiesaintbonnetdebellac@gmail.com)  
[www.mairie-saint-bonnet-de-bellac.com](http://www.mairie-saint-bonnet-de-bellac.com)

### ► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du **Crédit Agricole Centre Ouest**

Impression CRCO 391 007 457 RCS Limoges

FONDATION



► **JE DONNE !**

DU PATRIMOINE

Pour la restauration des  
**Monuments religieux de Saint-Bonnet-de-Bellac**

HAUTE-VIENNE (87)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Saint-Bonnet-de-Bellac - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Sauvegarder les bâtiments emblématiques d'une commune

### ◆ LE PROJET

L'opération consiste à donner une seconde jeunesse aux deux bâtiments les plus anciens et les plus sacrés de la commune ; l'église et la chapelle. Les travaux prévus pour l'église consistent à combattre l'humidité actuelle grâce à la mise en place d'un procédé électromagnétique et à rénover les enduits tant intérieurs qu'extérieurs. La pose de gouttières est indispensable et la réfection d'une partie de la couverture nécessaire. Les pierres d'angles, des contreforts et du cintre, toutes, en granit seront nettoyées. Travaux de peinture à l'intérieur, mise en valeur de la statuaire, nettoyage du mobilier compléteront le projet. La chapelle bénéficiera quant à elle d'une réfection de sa couverture et du raccordement au réseau électrique.

### ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La chapelle du Pont St Martin, « les pieds dans l'eau » au bord de la Gartempe, est un édifice rustique du XI-XIIème siècle, emblématique par les pouvoirs que lui attribuaient les fidèles qui venaient de partout pour bénéficier des bienfaits qu'on lui prêtait. Deux processions annuelles empruntaient les chemins environnants de celle-ci. Des croix jalonnent encore « le chemin de la procession ».

L'église, édifée au XIIème siècle, de style roman, possède un clocher du XVIIIème siècle et fut agrandie au milieu du XIXème siècle lors du rattachement à la commune de St Bonnet d'une partie de l'ex-commune du Pont St Martin. On y trouve un intéressant autel en bois ouvragé du XVIIIème siècle orné de statuettes, ainsi qu'une remarquable statue en bois peint de Sainte Radegonde (XVIème siècle).

### ◆ LA MOBILISATION

Après avoir effectué récemment des travaux d'embellissement du centre bourg, ce projet de rénovation vient compléter l'attractivité de notre village et vise à ce que ces habitants évoluent dans un cadre agréable et rénové. L'ampleur des travaux et leur coût nous incitent à faire appel à la générosité de nos concitoyens. Porté par le conseil municipal, ce projet a par ailleurs pour objectif une meilleure appropriation de ce bien commun par la population et un resserrement du lien social et identitaire autour de ses clochers.

Montant des travaux	271 000 €
Objectif de collecte	25 000 €
Début des travaux	Automne 2021

Crédit photos © Commune de Saint-Bonnet-de-Bellac



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Monuments de Saint-Bonnet-de-Bellac

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/77978](http://www.fondation-patrimoine.org/77978)  
ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine - Saint-Bonnet-de-Bellac**

#### Le montant de mon don est de

80 €    150 €    250 €    500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre